

Ravages de la pêche industrielle en Afrique

Jean-Sébastien Mora

Novembre 2012, www.monde-diplomatique.fr

Premier importateur de poisson de la planète, l'Union européenne a mis en place une politique commune de la pêche destinée à satisfaire les immenses besoins de ses consommateurs : 22,3 kilos par an et par personne, contre 16 kilos en moyenne dans le monde. Tout en affichant l'objectif de « préservation des ressources naturelles », ce programme encourage des pratiques industrielles destructrices jusqu'en Afrique.

On aurait tort de réduire l'épuisement des ressources marines à un fantasme d'écologistes. La disparition brutale de la morue des Grands Bancs de Terre-Neuve à la fin du XXe siècle, que personne n'avait prévue, a fait l'effet d'un électrochoc planétaire. Lancées par les Basques au XVIe siècle, la pêche puis la surpêche de ce grand poisson d'eau froide ont conduit à l'impensable. Au Canada, en dépit du moratoire de 1992, la morue n'est jamais revenue. Et ce qu'on a observé dans l'Atlantique nord est en train de se produire dans d'autres mers. Les plus gros navires du monde mettent dorénavant le cap au sud jusqu'à la limite de l'Antarctique pour se disputer les stocks restants. En deux décennies, la biomasse du chinchard a chuté de trente millions de tonnes à moins de trois millions dans le Pacifique sud (1). Sur la même période, la population de mérus a diminué de plus de 80 % en Afrique de l'Ouest.

« *Connaîtrons-nous une mer sans poissons ?* », s'interroge Philippe Cury (2), chercheur à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer). Selon lui, à cause de la surenchère technologique et des subventions, la pêche mondiale capture deux fois et demie ce qui est acceptable. La préservation des espèces marines sauvages, outre une question d'écologie et de biodiversité, est un combat pour la survie humaine. Le poisson constitue un apport hautement nutritif, riche en acides gras essentiels, et contribue de ce fait à près de 50 % de la ration protéique animale dans de nombreux pays du Sud : Bangladesh, Gambie, Sénégal, Somalie, Sierra Leone... En Afrique, pendant les épisodes de sécheresse, les produits de la mer ont longtemps constitué une ressource alimentaire de secours, comme en Somalie en 1974 et 1975, lorsque l'économie pastorale avait été dévastée. Mais depuis que les grands acteurs du secteur — Europe, Russie, Corée du Sud, Japon et désormais Chine — se déplacent dans les eaux tropicales au large des côtes africaines, ils concurrencent la pêche artisanale et mettent directement en danger l'autosuffisance alimentaire des pays tiers.

En décembre 2006, une équipe dirigée par Boris Worm, de l'université Dalhousie (Canada), calcule que, au milieu du XXIe siècle, les espèces les plus couramment pêchées aujourd'hui pourraient avoir disparu sous la pression humaine (surpêche, destruction de biotopes, pollution). Worm fait partie d'une nouvelle génération de chercheurs, pour la plupart basés en Amérique du Nord, qui élèvent la surpêche au rang d'enjeu planétaire, au même titre que les changements climatiques et l'épuisement des énergies fossiles.

Contrairement aux idées reçues, il ne suffit pas de s'arrêter de pêcher pour que les poissons reviennent, et la résistance des populations n'est pas qu'une affaire de nombre d'œufs pondus dans l'océan. Lauréat des plus hautes distinctions en écologie (3), directeur du Fisheries Centre de l'université de Colombie-Britannique, le biologiste marin français Daniel Pauly a établi que la surpêche, en perturbant l'ensemble du réseau trophique, c'est-à-dire toutes les chaînes alimentaires

existant entre les organismes, est en train de détruire les écosystèmes marins, et parfois de manière irréversible. « *La mer est comme un château de cartes ; sans poissons, elle risque de se transformer en une immense étendue d'eau boueuse, saturée d'algues toxiques et de méduses, comme on le constate déjà dans certaines zones* », commente Cury.

Le modèle de l'agriculture productiviste

Si, au cours des deux dernières décennies, la Chine a installé l'Asie dans la position de poids lourd de la pêche mondiale, l'Union européenne demeure en bonne place au banc des accusés. Elle dispose en effet du plus grand territoire maritime de la planète, d'environ cent quarante mille pêcheurs en équivalent temps plein, d'une flotte de plus de quatre-vingt-cinq mille navires et d'un million d'emplois à terre dans les filières halieutiques. « *Le désastre est à venir, martèle Mme Maria Damanaki, commissaire européenne à la pêche. Car 88 % des réserves halieutiques communautaires sont surexploitées, contre 25 % au niveau mondial. Il serait bien plus facile de ne rien faire, mais rapidement il y aura un retour de bâton. C'est une leçon très amère, que je tiens de mon pays, la Grèce.* » En juillet 2011, Mme Damanaki a présenté à Bruxelles la réforme de la politique commune de la pêche (PCP). Très attendue, la proposition, débattue conjointement par le Parlement européen et par le Conseil de l'Union européenne, doit entrer en vigueur le 1er janvier 2013.

La Commission s'est fixé comme objectif la restauration à un « *niveau durable* » des trois quarts des ressources en poissons de l'Union d'ici à 2015, conformément aux engagements pris lors du sommet mondial de Johannesburg en 2002. Dès sa création, en 1970, la PCP s'est construite sur un modèle inapplicable à la pêche, celui de l'agriculture productiviste. Les fameux taux admissibles de captures (TAC) concédés par la Commission européenne sont, en moyenne, 48 % plus élevés que ceux recommandés par les scientifiques. De 1993 à 2008, Bruxelles a dépensé 1,3 milliard d'euros pour envoyer des navires à la casse sans parvenir toutefois à réduire l'effort de pêche (4), qui augmente annuellement de 3 % par le biais de la modernisation.

Le 28 novembre, le Parlement européen doit adopter le règlement de base de la nouvelle PCP, dans un contexte de crise économique où la déroute financière grecque éclaire de manière très spécifique le tropisme libéral de Bruxelles. Pour résoudre la surcapacité de pêche européenne, la Commission propose comme mesure-phare la mise en place des concessions de pêche transférables (CPT), quotas revendables sur le marché par les pêcheurs. Si celles-ci présentent l'avantage de ne rien coûter à Bruxelles, leur généralisation soulève d'intenses inquiétudes : privatisation du contenu des océans, quotas à la merci des marchés financiers, fin programmée de la pêche artisanale, etc. Selon l'eurodéputé vert Jean-Paul Besset, « *la Commission favorise les pêcheries industrielles, pourtant historiquement responsables de la surexploitation* ».

En termes de droit, le contenu des océans est ce que les Romains appelaient un *res omnis*, un bien qui appartient à tous. « *A partir du moment où l'on privatise l'accès, on privatise la ressource* », s'inquiète M. Stéphan Beaucher (5), pour la coalition d'associations Ocean2012. Au Danemark, depuis 2003 et l'introduction d'un système de parts cessibles des captures, les concessions des plus petits pêcheurs ont rapidement été rachetées par une poignée de grandes entreprises, surnommées par la presse danoise les « *magnats des quotas* ». En juillet 2011, dans le secteur de la pêche pélagique (en haute mer), huit navires disposant ensemble d'un quota de 644 millions d'euros ont assuré un quart des débarquements de poissons danois en valeur. Dans le grand espace maritime communautaire, les politiques nationales sont bien souvent concurrentes, voire antagonistes. Ainsi,

l'Espagne, première flotte européenne avec 80 % du nombre total des bateaux et 65 % des emplois, voit dans le modèle des CPT le moyen de mettre le grappin sur toutes les autres concessions en Europe. Face à la menace, des eurodéputés multiplient les amendements et pourraient bien obtenir du Parlement que, d'obligatoires, les concessions de pêche transférables deviennent volontaires ou non transférables.

Très exposée, la commissaire Damanaki assure à ses détracteurs qu'un ensemble de garde-fous limitera la concentration des droits de pêche et protégera l'activité à petite échelle. Respectée pour son passé militant lors du soulèvement contre la dictature grecque en 1973, elle reste isolée dans une Commission ultralibérale sous l'influence des grands armateurs (Comité général de la coopération agricole de l'Union européenne [Cogeca], Europêche, etc.). Ce sont eux qui, dans les coulisses, orientent les propositions de la Commission, alors que l'absence de réelle définition de la pêche artisanale a toujours affaibli son poids dans les négociations. La disproportion des lobbys est évidente : le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (International Collective in Support of Fishworkers, ICSF) n'a qu'un représentant à Bruxelles.

Selon Pauly, « lorsque les ressources sont surexploitées, la pêche est soumise à une expansion continue, géographique et benthique (6), qui accroît ses coûts, et donc sa dépendance aux subventions ». Le biologiste rapporte qu'aux Etats-Unis des politiques fédérales limitant la concurrence et le respect strict des préconisations scientifiques ont maintenu les stocks à des niveaux durables, et ainsi pérennisé l'activité. « En Europe, près de 80 % des subventions profitent au modèle de pêche le plus destructeur de ressources, le plus consommateur d'énergie et le moins productif », ajoute-t-il.

La réforme de la PCP devrait non pas se construire sur un raisonnement socio-économique à court terme, dans lequel chaque Etat membre tire la couverture à lui, mais autour d'une approche environnementaliste. Plutôt que des quotas transférables, les collectifs de petite pêche côtière proposent une grille établie sur la base de critères environnementaux et sociaux. « Pour cent tonnes de merlu débarquées, on évalue par exemple le nombre d'emplois, l'impact sur l'habitat marin, les rejets de CO₂... Or cette approche n'est absolument pas acceptée par le monde de la pêche, dont les représentants défendent encore un modèle hyperproductiviste, s'indigne M. Beaucher. La question est de savoir si l'Union préfère trois bateaux-usines concentrant tous les quotas ou une pêche restant ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un levier de développement local capable de valoriser au mieux la ressource. » Hélas, en Europe, le dossier pêche revêt une dimension prioritairement politique, qui a peu à voir avec le souci de la pérennité des écosystèmes. Un exemple français : c'est un proche des grands armateurs de Boulogne-sur-Mer, M. Frédéric Cuvillier, qui a été nommé ministre délégué à la pêche.

Si le pêcheur cible les espèces qu'il veut capturer en adaptant ses engins et en choisissant sa zone de prélèvement, il attrape toujours des prises accessoires. Celui qui n'est jamais monté sur un chalutier n'imagine pas la masse de poissons, de crustacés et de petits requins sans vie mis de côté sur le pont pour être ensuite rejetés par-dessus bord. Entre 2002 et 2005, le chercheur britannique Robert Enever a démontré que, pour trois poissons pêchés par les chalutiers britanniques, deux sont rejetés sans vie à la mer. Le chalut, l'engin le plus utilisé dans le monde sous l'impulsion du marché et des subventions, est responsable à lui seul de 72 % de ces rejets. En collaboration étroite avec les pêcheurs, les scientifiques mènent depuis plusieurs années des recherches sur la sélectivité des engins. En Ecosse et en Norvège, des protocoles fixant

un objectif « zéro rejet » affichent de très bons résultats. Ils s'appuient pour cela sur le principe de quotas supplémentaires pour les pratiques les plus respectueuses, le contrôle vidéo à bord, la coopération sans faille entre pêcheurs, scientifiques et pouvoirs publics, etc.

Quatre pneus crevés en guise d'accueil

Deuxième mesure-phare qui a le mérite de ne rien lui coûter : la Commission entend interdire les rejets en mer, mais prévoit pour cela que les navires débarquent toutes les captures à quai, afin que les rebuts soient transformés en farine pour l'aquaculture. M. Jean-Pierre Carval, secrétaire du comité local des pêches du Finistère, s'indigne et réclame « des mesures incitatives tenant compte du fait qu'aucune activité humaine ne peut se prévaloir du zéro rejet ». Les scientifiques, comme Jean-Pascal Bergé, chercheur à l'Ifremer, s'interrogent sur l'impact qu'aura l'obligation de débarquement de toutes les captures sur l'espace de vie de l'équipage, les conditions de sécurité à bord ou encore le respect des normes vétérinaires des produits destinés à la consommation. M. François Chartier, pour Greenpeace, estime de son côté qu'il s'agit d'une « fausse solution, qui n'a aucun sens pour la préservation de la ressource ». Selon lui, « les autorités européennes n'ont en fait pas résisté à un lobby toujours plus puissant : l'aquaculture ». Fin juillet 2012, cependant, le Conseil des ministres de l'Union a préconisé une mise en œuvre progressive de la mesure, sans apporter d'autre solution au problème des rejets.

On se demande aussi comment la Commission européenne vérifiera l'application de la réglementation, sachant que dans la pratique les contrôles restent une chasse bien gardée des Etats, et que Paris, et surtout Madrid, tolèrent les fraudes avec une complaisance déconcertante. Fin 2011, la France a été condamnée par la justice communautaire à une amende de 57,7 millions d'euros pour manquement à ses obligations. En Espagne, les mésaventures d'une équipe de contrôleurs envoyés par la Commission dans deux ports galiciens en 2009 donnent une bonne idée de la difficulté. Après avoir trouvé les quatre pneus de leur voiture crevés sur le parking de leur hôtel, ils sont parvenus à contrôler une dizaine d'embarcations et à comptabiliser en une journée deux cents tonnes de merlu, alors que, pour l'ensemble du mois précédent, l'Espagne n'en avait déclaré que six cent vingt dans les deux ports en question.

Le poisson et les produits de la mer sont devenus un enjeu du commerce international, avec 37 % du tonnage destiné au marché mondial, contre 24 % en 1975. Pauly décrit ainsi le paradoxe social et géopolitique de cette mondialisation : « Ce sont ceux qui n'ont pas besoin de poisson, les habitants des pays riches, qui consomment 80 % des prises. » A partir de 1979, l'Union européenne a délocalisé vers le sud sa surcapacité chronique, profitant de la faiblesse des structures étatiques pour ouvrir des marchés très lucratifs, que les accords de partenariat de pêche (APP) bilatéraux ont largement favorisés à partir de 1979. Les APP, qui représentent 8 % du volume du poisson capturé par la flotte européenne (bien plus en valeur marchande), concernent une quinzaine de pays des zones Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) : Guinée, Madagascar, Seychelles, etc. En décembre 2011, le Parlement européen s'est opposé au renouvellement des accords de pêche avec le Maroc, non pas pour des questions de souveraineté alimentaire mais à cause du statut juridique non définitif du Sahara occidental. Ratifié fin juillet 2012, le nouvel accord entre la Mauritanie et l'Union européenne concentre toutes les dérives de la PCP.

Sur fond de concurrence entre l'Union et la Chine, l'ancien directeur des pêches mauritaniennes, Cheikh Ould Ahmed, a su faire monter les enchères. Désormais, Bruxelles verse

annuellement à Nouakchott une compensation financière de 113 millions d'euros, le plus important contrat de pêche du monde. En échange, un nombre non limité de navires européens obtiennent le droit d'accès aux eaux territoriales, en compétition directe avec la pêche artisanale locale. Théoriquement, la quantité maximale de capture communautaire est plafonnée à trois cent sept mille tonnes et quatre cents kilos par an, mais « *la Commission européenne n'a jamais dégagé beaucoup de moyens pour s'assurer que les législations locales n'étaient pas enfreintes* », analyse Mme Beatriz Gorez, coordinatrice de la Coalition pour des accords de pêche équitables (Cape). Comme la plupart des signataires des APP, la Mauritanie ne dispose pas des moyens techniques et logistiques nécessaires pour exercer des contrôles sur les activités de pêche européenne. Alors que celle-ci constitue la première et la plus intéressante des rentes, la moitié de la population mauritanienne vit au-dessous du seuil de pauvreté, et, en dix ans, la consommation annuelle de produits de la mer est passée de onze à neuf kilos et demi par habitant.

L'accord bilatéral suscite aussi des interrogations quant à sa légitimité, en raison d'un manque évident de garanties démocratiques sur l'emploi des compensations financières. Au nord, la baie de Nouadhibou est tristement célèbre pour ses deux cents épaves de navires étrangers abandonnés alors que, depuis la digue, on distingue facilement les grands chalutiers espagnols sur la ligne d'horizon : « *L'argent de Bruxelles est censé nous aider à développer notre pêche mais, dans la wilaya, on n'a jamais rien vu d'autre de l'Europe que ses gros navires* », affirme M. Salim Ouerdani, un vieux pêcheur. En effet, dans ce pays où la corruption est très présente, les proches du régime contrôlent la compensation financière, les licences de pêche et les droits de douane. Dans le passé, on y a croisé des figures notoires de la « Françafrique », tels M. Jean-Christophe Mitterrand, accusé de blanchiment d'argent par le biais de la société de pêche Iwik, et M. André Guelfi, alias « Dédé la Sardine », célèbre pour avoir escroqué l'Etat mauritanien. Depuis le coup d'Etat du 6 août 2008, le nouveau président du pays est le général Mohamed Ould Abdel Aziz. Pourtant, depuis 2009, le Conseil de l'Europe considère, par la voix de son émissaire Hans-Georg Gerstenlauer, que le retour à l'ordre constitutionnel en Mauritanie autorise une « *coopération pleine et entière* ».

Reconvertis dans la piraterie

Même si personne ne peut nier le caractère inique des APP, « *ils restent un des seuls moyens de contraindre les armateurs, même a minima* », analyse Mme Gorez. *Bruxelles glisse doucement vers une gestion libérale dans laquelle les armateurs européens participeront davantage à la contrepartie financière. L'Union risque de perdre tout droit de regard*. C'est le grand paradoxe de ces accords : dans les pays où ils sont absents, le bilan est encore plus mauvais. Certains, comme le Sénégal, l'île Maurice et l'Angola, ont décliné à partir de 2006 la reconduction des accords de pêche avec l'Union, mais se voient confrontés à la « *sénégalisation* » des navires européens.

Le principe est désormais connu : des navires battent pavillon sénégalais, mais leurs capitaux et la direction sont essentiellement étrangers. « *Les pêcheurs locaux ont délaissé la pêche vivrière pour cibler les espèces destinées au commerce international, provoquant une crise d'approvisionnement sur le marché local* », analyse M. Beaucher. Après une vingtaine d'années durant lesquelles se sont combinés accords de pêche et « *sénégalisation* » des flottes, un constat s'impose : les stocks des quatre espèces-phares (sole, daurade, mérrou blanc et capitaine) ont chuté de 75 %.

Enfin, là où l'Etat s'est écroulé, comme en Somalie, les

Européens pêchent au pire sans licence, au mieux grâce à de fausses autorisations délivrées par des compagnies mafieuses montées au Qatar par des chefs de guerre — un système dont profite le géant espagnol Pescanova et la Compagnie bretonne de cargos frigorifiques (Cobrecap), qui totalise soixante-dix mille tonnes de thon par an dans l'océan Indien (7). A Kismayo, Berbera, Mogadiscio, le mot *malai* (« poisson » en somali) s'entend quotidiennement sur les ondes des radios locales qui dénoncent la présence des embarcations étrangères. « *L'ampleur des volumes pêchés affecte les capacités de subsistance des Somaliens, car les navires occidentaux prélèvent en une nuit ce que les locaux attrapent en une année* », analyse Roger Middleton, de l'institut Chatham House.

En Somalie, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que huit cents navires étrangers pêchent pour une valeur marchande de 300 à 450 millions de dollars par an, principalement du thon, des crevettes et des langoustes. En face, le gouvernement de transition somalien n'a qu'un budget global annuel de 100 millions de dollars et ne dispose plus de marine militaire pour faire respecter ses droits tout au long de trois mille trois cents kilomètres de côtes. Selon M. Abdul Jama, un pêcheur rencontré sur le vieux port de Mogadiscio, les Somalis du Puntland ont abandonné la pêche afin de protéger leurs côtes et tout simplement de survivre ; ils se sont tournés vers la piraterie. On sait que l'*Alakrana* et l'*Artza*, deux thoniers frigorifiques géants immatriculés au Pays basque, sillonnaient la zone économique exclusive somalienne lorsqu'ils ont été victimes d'attaques pirates, respectivement en 2009 et 2010.

A la tête du syndicat des pêcheurs de Berbera, au Somaliland, M. Hukun Husein Yussuf nuance ces propos : « *Certes, ils font fuir les embarcations étrangères, mais certains n'hésitent pas à nous racketter*. » Au fil des années, des miliciens, des experts en navigation et des hommes d'affaires sont venus grossir les rangs des ex-pêcheurs, constituant cinq organisations pour un total de mille hommes. En réaction, l'Union européenne a déclenché, en décembre 2008, l'opération « *Atalante* », pour un coût de l'ordre de 150 millions d'euros (8). Croiseurs, avions patrouilleurs : les marines espagnole et française se sont pleinement investies dans ces opérations. Malheureusement, « *Atalante* » n'a pas pour mission de combattre la pêche illégale européenne : « *Ce n'est ni mon rôle ni mon mandat* », affirmait en 2009 le contre-amiral britannique Peter Hudson, chargé des opérations (9).

Une prime au pillage

Les activités de la société d'armateurs Vidal Armadores, basée à Ribeira, en Galice (Espagne), illustrent parfaitement les sombres dérives de la pêche lointaine, en l'absence de bons accords de gouvernance. Le cas le plus révélateur des pratiques de cette société s'est produit en avril 2008, lorsque les autorités maritimes néo-zélandaises ont intercepté un cargo surgélateur namibien, le *Paloma V*. Ce cargo avait chargé du poisson provenant de deux bateaux nord-coréens, le *Chilbo San 33* et le *Black Moon*, et de deux espagnols, le *Belma* et le *Galaecia*. L'enquête allait mettre au jour toutes les ficelles habituelles de la pêche pirate : ces quatre bâtiments appartenaient en fait à Vidal. L'un d'entre eux, le *Black Moon*, a été rebaptisé six fois au cours des sept années précédentes, portant successivement les noms de *Dorita*, *Eolo*, *Magnus*, *Red Moon*, *Ina Maka*, *Galaxy* et finalement *Black Moon*. Lors de cette même période, il avait été enregistré sous les pavillons de plusieurs pays, dont l'Uruguay, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, la Corée du Nord et la Guinée-Equatoriale. Vidal n'a jamais été condamné. Au contraire, dans le même temps, Madrid versait à l'armateur 3,6 millions d'euros de subvention, dont 2,6 au titre de la « *recherche en matière de pêche* ».

« Recherche de nouveaux stocks à piller, de nouvelles autorités portuaires à corrompre, sans doute », ironise Mme Esther Montero, de Greenpeace Espagne.

Parallèlement à la redéfinition de certains APP, l'Union européenne pousse à la mise en place d'accords de partenariat économique (APE) beaucoup plus larges, visant à libéraliser les échanges via la suppression des droits de douane. Ceux-ci comportent un volet pêche, considéré par beaucoup d'observateurs comme pire que les APP. Le maintien d'un accès ininterrompu au marché européen pour les produits de la mer a été l'une des raisons majeures incitant la majorité des pays africains à refuser les APE intérimaires, fin 2007.

Depuis, Bruxelles n'a pas abandonné le dossier. Des associations, et même des parlementaires, comme Mme Christiane Taubira (l'actuelle garde des sceaux) (10), ou encore le rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, M. Olivier De Schutter, affirment que l'Union exerce actuellement des pressions sur les pays tiers, menaçant directement l'aide au développement (11). L'Europe a aussi entrepris de diviser l'opposition en organisant des pôles régionaux de négociation, et en privilégiant certains Etats-clés, comme la Côte d'Ivoire. Bruxelles oublie cependant de considérer le poisson pour ce qu'il est — un animal sauvage et non pas un « produit », fût-il bio.

Jean-Sébastien Mora

Journaliste.

(1) « [In mackerel's plunder, hints of epic fish collapse](#) », *The New York Times*, 25 janvier 2012.

(2) Philippe Cury et Yves Miserey, *Une mer sans poissons*, Calmann-Lévy, Paris, 2008.

(3) Parmi les multiples distinctions internationales qui lui ont été décernées, il a reçu en 2005 le prix international Cosmos, une sorte de Nobel de l'écologie.

(4) Ensemble des moyens de capture mis en œuvre par un navire pendant une période donnée et dans une zone déterminée.

(5) Cf. Stéphan Beaucher, *Plus un poisson d'ici 30 ans ? Surpêche et désertification des océans*, Les Petits Matins, Paris, 2011.

(6) Les organismes benthiques sont des animaux ou des végétaux qui vivent fixés au sol ou qui se déplacent en rasant le fond.

(7) Mohamed Abshir Waldo, « [The two piracy in Somalia](#) », *Wardheer News*, 8 janvier 2009.

(8) Lire Philippe Leymarie, « [Flottes occidentales contre pirates somaliens](#) », *Le Monde diplomatique*, novembre 2008.

(9) Radio France Internationale, 2 août 2009.

(10) Marie Bazin, « [Afrique, Caraïbes, Pacifique, l'Union européenne poursuit son offensive](#) », *Billet d'Afrique*, n° 214, Paris, juin 2012 ;

« [Les APE : et si la politique se mêlait enfin des affaires du monde ?](#) » (PDF), rapport de Christiane Taubira, Strasbourg, 16 juin 2008.

(11) « [Development : Small island states stand up to EU](#) », *Inter Press Service (IPS)*, 6 août 2007.

Voir aussi

Fausse solution de l'aquaculture

Jean-Sébastien Mora

Le monde diplomatique, novembre 2012

L'idée de remplacer le poisson sauvage par du poisson d'élevage se heurte à des réalités incontournables, mettant en péril les écosystèmes marins à grande échelle.